

MERCI DE NOUS SUIVRE RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA LOTERIE

TIRAGE AU SORT DU GAGNANT : 28 juin 2023

- 1) **LA PARTICIPATION CONSTITUE L'ACCORD COMPLET ET INCONDITIONNEL DU PARTICIPANT ET SON ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL.** En s'inscrivant à THANK YOU FOR FOLLOWING (le "**Sweepstake**"), les participants (tels que définis ci-dessous) s'engagent automatiquement à accepter et à respecter le présent règlement officiel (le "**règlement**"). Toutes les décisions du sponsor (tel que défini ci-dessous) concernant tout aspect de ce jeu-concours, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité des inscriptions, sont définitives et contraignantes pour tous les participants dans tous les domaines liés à ce jeu-concours.

NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT

- 2) **PÉRIODE DE PARTICIPATION.** La période de participation à ce jeu-concours est limitée dans le temps. Les participants peuvent participer au concours à partir du 21 juin 2023 à 18h00 CET jusqu'au 28 juin 2023 à 23h59 CET (la "**période du concours**"). Aucune participation reçue avant ou après la fin de la période du concours ne sera acceptée.
- 3) **PARRAIN.** Le concours est parrainé par BRP-Rotax GmbH & Co KG, Rotaxstrasse 1, A-3623 Gunskirchen, Autriche.
- 4) **AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**
- 5) **ADMISSIBILITÉ.** Ce jeu-concours est ouvert aux résidents légaux d'Europe - à l'exclusion de l'Italie - qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur pays/état/province/territoire de résidence à la date du début de la période du jeu-concours et qui disposent d'un compte Instagram valide....

Les employés du sponsor, de ses filiales, distributeurs, revendeurs, vendeurs, prestataires de services, affiliés et agences de publicité et de promotion du sponsor, ainsi que leurs familles immédiates respectives (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints) et les personnes vivant sous le même toit que ces personnes (qu'elles aient un lien de parenté ou non), ne sont pas éligibles. Les entreprises commerciales et les entités commerciales ne sont pas autorisées à participer au concours.

- 6) **COMMENT PARTICIPER.** Pendant la période du concours, une personne éligible ("**participant**") peut participer au concours en plaçant un commentaire sous le post publié sur le compte Instagram du sponsor.
Toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou ne respectant pas les conditions du règlement peuvent être disqualifiées par le sponsor, à sa seule discrétion, agissant raisonnablement.
- 7) **UNE SEULE PARTICIPATION PAR PERSONNE.** Les participants ne peuvent soumettre qu'un seul commentaire en utilisant les mêmes informations.

- 8) **TIRAGE AU SORT.** Le commanditaire tirera au sort, parmi les inscriptions valides reçues, trois (3) participants (chacun étant un "**gagnant**"). Le tirage sera effectué au bureau du commanditaire

situé à BRP-Rotax GmbH & Co KG, Rotaxstrasse 1, A-3623 Gunskirchen, Autriche, le 28 juin 2023.

Les chances d'être tiré au sort en tant que gagnant dépendent du nombre de bulletins de participation valides.

Les décisions du sponsor concernant le tirage au sort du gagnant et toutes les questions relatives à ce concours sont définitives et contraignantes.

Le sponsor ne peut être tenu responsable de tout retard survenant pour une raison indépendante de sa volonté .

Pour être déclaré gagnant, un participant doit avoir respecté, respecter et continuer à respecter le règlement. Si un participant ne respecte pas toutes les dispositions prévues par le présent règlement, le sponsor peut le disqualifier et, à sa seule et entière discrétion, soit tirer au sort un autre gagnant, soit procéder sans impliquer d'autre participant. Le sponsor sera entièrement déchargé de toute responsabilité à cet égard. Un prix par gagnant.

9) NOTIFICATION AU GAGNANT. Le Sponsor tentera de contacter le gagnant entre 8h00 CET et 23h59 CET, du lundi au vendredi, pendant une période de cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort. Si l'Organisateur n'est pas en mesure de contacter directement le Gagnant dans le délai imparti, en utilisant la messagerie directe Instagram que le Gagnant aura fournie, l'Organisateur pourra, à sa seule et entière discrétion, soit tirer au sort un autre Participant, soit procéder sans impliquer d'autre Participant. Le Sponsor n'est pas responsable des tentatives infructueuses de notification au Gagnant.

10) LIVRAISON DU PRIX. Un représentant du sponsor contactera les gagnants pour prendre les dispositions nécessaires à la livraison du prix.

11) PRIX. Trois (3) gagnants seront tirés au sort :

Premier prix : un (1) sweat à capuche Racing d'une valeur de 59,90 euros.

Deuxième prix : un (1) maillot Racing Dryfit d'une valeur de 39,90 euros.

Troisième prix : une (1) casquette Racing Cap d'une valeur de 14,90 euros.

12) AUTRES DÉPENSES. Toutes les autres dépenses qui ne sont pas spécifiquement énumérées dans la description du prix sont à la charge exclusive du gagnant , y compris, mais sans s'y limiter, les taxes qui peuvent s'appliquer.

13) PAS D'ALTERNATIVE EN ESPÈCES. En acceptant le prix, les gagnants consentent à l'utilisation de leur nom, de leur photographie, de leur image, de leur voix et de leurs déclarations liées au concours, à des fins publicitaires, sans autre compensation. Les gagnants autorisent le sponsor, ses affiliés et ses filiales à utiliser ce contenu à toutes fins, y compris la publicité et le marketing. Il n'y a pas de transfert, de substitution et le prix n'est pas remboursable. **PAS DE REMPLACEMENT EN ESPÈCES POUR UN PRIX**, sauf à la discrétion du sponsor, qui peut le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est pas disponible ou si le concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu pour une raison échappant au contrôle raisonnable du sponsor.

14) DÉCLARATION SOUS SERMENT D'ÉLIGIBILITÉ. Avant d'être déclaré gagnant et d'être autorisé à gagner un prix, le gagnant doit remplir une déclaration sous serment d'éligibilité et, le cas échéant, une décharge de responsabilité/publicité et/ou un accord de non-divulgaration, un formulaire W-9 et/ou une question de test d'aptitude mathématique. Le gagnant doit accepter et respecter les exigences et les politiques de tout tiers lié au prix. Tous les documents pertinents doivent être

signés et renvoyés au sponsor dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de leur envoi par le sponsor, sous peine de perdre le prix.

- 15) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Le sponsor n'assume aucune responsabilité en cas de saisie incorrecte ou inexacte des informations de participation, d'erreur humaine ou technique, de défaillance de l'internet ou du site web pendant le concours, de problèmes ou de dysfonctionnements techniques de tout réseau ou ligne téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, d'équipements informatiques, de logiciels, etc, de la défaillance du courrier électronique ou de l'encombrement de l'internet ou d'un site web, d'erreurs d'ensemencement ou d'impression, de données ou de transmissions perdues, retardées ou déformées, ou de toute combinaison de ces éléments, y compris toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant du jeu ou du téléchargement de tout matériel dans le cadre du jeu-concours.

Le sponsor n'est pas responsable des courriers perdus, en retard, endommagés, mal adressés, défigurés, mutilés, illisibles, incomplets, insuffisamment affranchis ou altérés, des réclamations de prix ou d'autres participations ou questions relatives à ce jeu-concours. Le sponsor n'est pas responsable des erreurs d'impression, de distribution ou de production, ni des erreurs de lecture mécanique, ni des courriers ou bulletins de participation perdus, en retard, mal adressés ou insuffisamment affranchis. Si des erreurs de production, d'ensemencement, d'impression ou autres entraînent la réclamation d'un nombre de prix supérieur à celui indiqué pour une catégorie donnée, l'organisateur se réserve le droit de suspendre la remise des prix, sans préavis, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

- 16) VIE PRIVÉE.** En s'inscrivant à ce jeu-concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la distribution de ses informations personnelles (informations permettant d'identifier un participant en tant qu'individu, telles que son numéro de téléphone, son âge, son adresse personnelle, les informations relatives à son compte Instagram, le cas échéant, etc. Si les participants en font le choix en s'inscrivant, le sponsor peut communiquer avec ces participants au sujet des produits/services/offres du sponsor. Le sponsor ne vendra ni ne transmettra aucune information personnelle d'un participant à des tiers, sauf dans le cadre de l'administration de ce jeu-concours. Veuillez consulter la politique de confidentialité du sponsor à l'adresse <https://www.rotax.com/en/contact/privacy-policy.html> pour obtenir des informations sur la politique de maintien de la confidentialité et de la sécurité des informations.

- 17) PUBLICITÉ.** En acceptant le prix, le gagnant accepte que le sponsor et ses représentants respectifs utilisent son nom, ses photographies, ses vidéos, son image, son surnom et sa voix, sa ville de résidence, ses informations biographiques, ses informations sur le prix et/ou ses déclarations sur ce concours à des fins publicitaires dans tous les médias (connus actuellement ou ultérieurement) dans le monde entier, à perpétuité et sans compensation, notification ou permission, sauf interdiction légale.

- 18) DÉCHARGE ET RESPONSABILITÉ.** En s'inscrivant à ce jeu-concours, les participants dégagent définitivement de toute responsabilité le sponsor, ses agences de publicité et de promotion, leurs filiales et leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité à l'égard d'une personne ou d'un bien dus, en tout ou en partie, directement ou indirectement, à la participation au jeu-concours, à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation d'un prix, ou lors de la préparation et/ou de la participation à un jeu-concours et/ou à une activité liée à un prix.

- 19) RENONCIATION.** En participant à ce concours publicitaire, le gagnant reconnaît et accepte que Bombardier Produits Récréatifs Inc. et ses sociétés affiliées et filiales et leurs sociétés affiliées, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, concessionnaires, agents et assureurs respectifs et le fournisseur de l'application du concours publicitaire (collectivement, les " **parties**

exonérées ") (i) n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de ce concours publicitaire et/ou de l'attribution ou de l'utilisation du prix, (ii) n'offrent aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit concernant le prix, (iii) déclinent toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage quelconque, et (iv) ne sont pas responsables des blessures, accidents, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'acceptation, du transport ou de l'utilisation du prix ou de la participation à ce jeu-concours. Les renoncataires ne sont pas responsables des erreurs typographiques ou de toute autre erreur dans l'offre ou l'administration de ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le règlement officiel, le tirage au sort et l'annonce du/des gagnant(s), ou la distribution du prix.

- 20) CHOIX DE LA LOI APPLICABLE ET CLAUSE D'ÉLECTION DE FOR.** Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement, ou les droits et obligations des participants et du sponsor dans le cadre du concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de la République d'Autriche qui sont applicables.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent règlement n'affecte pas la validité ou l'applicabilité d'une autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, les présentes règles seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas. Nul là où la loi l'interdit.

- 21) PRIORITÉ.** En cas de divergence ou d'incohérence entre les règles contenues dans les présentes et les règles contenues dans tout matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires d'inscription au concours, le matériel de marketing, les avis courts ou les publicités de toute sorte, les conditions générales des règles des présentes prévaudront, régiront et auront la priorité sur toutes les autres conditions générales.
- 22) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** L'ensemble de la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les noms, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations, est détenu par le sponsor. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans l'autorisation écrite expresse de son propriétaire est strictement interdite.
- 23) LANGUE.** En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et toute autre version du présent règlement dans une autre langue, la version anglaise prévaut.
- 24)** Ce concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé, associé ou administré par /Instagram/ /. Les participants fournissent leurs informations au sponsor et non à Instagram/ /. /Instagram/ / est entièrement dégagé de toute responsabilité par chaque participant à ce jeu-concours. Toute question, commentaire ou préoccupation concernant le concours doit être adressé au sponsor et non à /Instagram/ /.
- 25) PAS DE COÛT.** Aucun coût lié à Instagram, voir les détails sur <http://www.instagram.com/>
- 26) TITRES.** Les titres ne sont fournis qu'à des fins de commodité et n'affectent en rien l'interprétation du présent règlement.
- 27) RÉSILIATION.** Le sponsor se réserve le droit de mettre fin à ce concours à tout moment sans responsabilité. Le sponsor n'est pas responsable si, pour quelque raison que ce soit, ses sites web ne sont pas en mesure de fonctionner comme prévu, ou en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances

techniques ou de toute autre cause indépendante de la volonté du sponsor qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce concours ou du matériel informatique ou des logiciels de toute personne. Le sponsor se réserve également le droit de mettre fin, de modifier ou de suspendre le jeu-concours s'il n'est pas en mesure de l'organiser comme prévu pour une raison indépendante de sa volonté. Si le concours est interrompu avant la date d'expiration indiquée, un avis sera publié sur le site <https://www.rotax-kart.com/conditions-30k-sweepstake> .

28) PUBLICATION DES RÈGLES. Ces règles sont publiées sur le site suivant : <https://www.rotax-kart.com/conditions-30k-sweepstake>

29) NULLITÉ EN CAS DE REPRODUCTION. Le matériel du concours est automatiquement annulé s'il est reproduit, mutilé, falsifié, modifié ou altéré de quelque manière que ce soit, s'il est obtenu par des voies non autorisées ou illégitimes, ou s'il contient des erreurs d'impression, de production, typographiques, mécaniques ou autres. La responsabilité des pièces de jeu contenant des erreurs d'impression ou autres est limitée au remplacement par une autre pièce de jeu dans la limite des stocks disponibles. Seul le nombre de prix indiqué dans le règlement officiel sera attribué.